

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VINSOBRES**

**PROCES-VERBAL
SEANCE DU 13 MAI 2014**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 17.04.2014, s'est réuni sous la présidence de Madame MONIER Marie-Pierre, Maire, le 13 avril 2014, à 19 heures 30.

Présents : C. TORTEL, G. PIOLLET, M. CREPIN, A.M. CORRAND, J. MOUTON, S. BOREL, A. FULCHIRON, F. TESTE, M. VALLOT, C. SOMAGLINO, M. GUERRE, R. MONTAGNIER, L. AUTRAND, D. ROUSSET

Secrétaire de séance : J . MOUTON

Mme le Maire précise qu'on doit approuver le procès-verbal de la séance du 23 avril et demande s'il y a des questions ou observations. Elle précise que le procès-verbal approuvé du 9 avril n'a pas été signé.

Les conseillers municipaux, à l'unanimité, approuvent le procès-verbal du 23 avril 2014.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils acceptent que soit traitée une déclaration d'intention d'aliéner non inscrite à l'ordre du jour (car arrivée après l'envoi de la convocation du conseil municipal).

Les conseillers, à l'unanimité, donnent leur accord.

Délibération n° 01-13/05/2014

**DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER UN BIEN SOUMIS AU DROIT DE
PREEMPTION URBAIN**

Madame le Maire soumet au conseil municipal la déclaration d'intention d'aliéner émanant de l'étude notariale de Maître MESSIE-ROCHETTE, notaire associé à Nyons, concernant le bien ci-après appartenant à M. CHIARAMONTE Grégory.

Référence cadastrale : section AL parcelle n° 182

Superficie totale : 70 ca

Prix : 140 000 €

Acquéreur : M. Olivier DESAYEZ domicilié à BESANCON (Doubs).

Mme le Maire demande si la commune souhaite préempter.

Les conseillers, à l'unanimité, décident de ne pas préempter.

Délibération n° 02- 13/05//2014

DOSSIER DE RENFORCEMENT ELECTRIQUE QUARTIER PRE NEUF

Mme le Maire explique que ce dossier a précipité la date du conseil municipal car il faut donner une réponse dans les 21 jours suite à l'envoi du courrier du SDED. Le SDED a

étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité. Il s'agit du projet de renforcement du réseau au poste Pré Neuf.

Mme le Maire présente le plan de financement qui ne comporte aucune participation communale doit voici le détail

Dépense prévisionnelle HT Dont frais de gestion : 4 117,87 €	86 475,17 €
Plan de financement prévisionnel : Financements mobilisés par le SDED	86 475,17 €
Participation communale	0,00 €

Après en avoir délibéré, **les conseillers, à l'unanimité :**
Approuve le projet établi par le SDED, maître d'ouvrage de l'opération et le plan de financement.

Délibération n° 03-13/05/2014
VALIDATION DE L'AVENANT N° 2 DE MISE A DISPOSITION DE MME FLAUS JOSETTE AVEC LE CDG 26

Mme le Maire explique que l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de Mme FLAUS Josette établie avec le CDG 26 prend fin le 31 mai 2014 (emploi à temps complet) et qu'il s'avère nécessaire de renouveler l'avenant n° 2 du 1^{er} juin au 31 août 2014 pour 20 heures par semaine.

Mme le Maire demande aux conseillers municipaux de se prononcer.

Les conseillers, à l'unanimité, approuvent l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition avec le CDG 26 de Mme J. FLAUS.

Délibération n° 043-13/05/2014
RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI DE M. EL ALLOUCHI SOUFIANE

Mme le Maire rappelle que lors de la précédente séance, on avait évoqué la situation de M. EL ALLOUCHI, en emploi d'avenir, prenant fin le 09.06.2014 pour un horaire de travail de 35 heures par semaine. Un accord de principe avait été pris pour reconduire pour un an ce contrat d'avenir.

Mme le Maire explique qu'il y a lieu d'entériner la décision prise en rappelant que le contrat est d'une durée totale de 3 ans maximum dont un an vient de s'écouler. Le renouvellement de cette convention portera sur un an et il restera encore un an de prolongation possible jusqu'en 2016. Elle précise que le salaire brut est de 1 440 € mensuel soit 172 € de charges patronales soit 1 612 € mensuel. L'état rembourse 1 084 € par mois. Le coût net par mois est 528 € pour la commune.

Les conseillers, à l'unanimité, acceptent le renouvellement de la convention emploi avenir pour un an.

Délibération n° 05-13/05/2014

DESIGNATION D'UN REFERENT AMBROISIE (ELU ET NON ELU)

Mme le Maire explique que suite aux élections municipales, il y a lieu de désigner un référent « ambroisie » et propose Jean MOUTON qui accepte.
S'agissant d'une personne non élue, l'appel à candidature est lancée.

Délibération n° 06-13/05/2014

RETENUE POUR LE MENAGE NON FAIT PAR LES LOCATAIRES DES GITES

Mme le Maire explique que le problème du ménage a été soulevé par le personnel et a fait l'objet d'une demande de leur part. L'agent chargé de la réception des clients des gîtes signale que certains locataires partent sans faire le ménage alors qu'il est précisé sur le contrat de location que le ménage doit être effectué par les clients avant leur départ. Mme le Maire propose de demander le dépôt d'un chèque de 100 € qui sera rendu lors du départ des locataires si le ménage a été fait. Dans le cas contraire, ce chèque de 100 € sera encaissé par la mairie pour dédommager les heures de ménage que devra effectuer l'agent.

R. MONTAGNIER s'interroge sur l'utilité d'une deuxième caution.

A. FULCHIRON souligne qu'un état des lieux doit être fait à l'arrivée et au départ des locataires.

Les conseillers, à l'unanimité, acceptent l'instauration d'une deuxième caution pour le ménage du gîte.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

ELECTIONS EUROPEENNES DU 25 MAI 2014

Mme le Maire donne la parole à M. CREPIN qui prend note des conseillers s'inscrivant pour la permanence du bureau de vote et demandera à d'autres électeurs.

TRAVAUX DE REFECTION DES SANITAIRES DU CAMPING

C. SOMAGLINO prend la parole et explique que la peinture de la façade extérieure est achevée. Ces travaux ont été faits en régie. La dalle réalisée par l'entreprise MG Constructions, présente un défaut : l'eau ne s'écoulant pas, à cause du manque de pente. Pour rectifier cette anomalie, le maçon s'est engagé à réaliser un caniveau de reprise des eaux pluviales.

Suite à une réunion, le 12 mai avec le menuisier, celui-ci s'est engagé à réaliser les travaux de finition sur les portes.

D'autre part, C. SOMAGLINO indique qu'il y a eu une plainte de campeurs car les bacs à vaisselle seraient trop bas et profonds.

PROBLEME D'INFILTRATION D'EAU DANS LA MAISON DES HERITIERS LAFONT SUITE AUX TRAVAUX DE LA PARCELLE AL 12

C. SOMAGLINO explique qu'il y a un problème d'infiltration au niveau de la parcelle AL 12 et de la maison des héritiers Lafont. Ce problème a été résolu par l'intervention des employés communaux (mise en place de gravier entre les 2 murs mitoyens, béton et étanchéité).

DIAGNOSTIC DES BATIMENTS – ACCESSIBILITE DES HADICAPES

C. SOMAGLINO rappelle que la réglementation exige qu'au 1^{er} janvier 2015, un diagnostic des travaux à exécuter dans les bâtiments communaux soit établi. Il propose que la commune fasse établir ce diagnostic auprès d'une société spécialisée.

Mme le Maire explique qu'il doit être fait avant le 31.12.2014 ou reporté en 2015, au maximum 12 mois après la publication des ordonnances prévues en juillet 2014.

C. SOMAGLINO ajoute que cette année, des travaux d'accès et aménagement vont être faits pour l'accueil d'une enfant handicapée, à l'école, côté primaire (rampe extérieure). La question des toilettes reste en suspens.

Mme le Maire attire l'attention sur l'aménagement urgent de la salle du 3^{ème} âge : accès difficile pour une personne en fauteuil roulant, problème d'accès aux toilettes. Elle souligne la haute importance des plafonds qui augmente le coût du chauffage. Peut-on faire réaliser ces travaux par le personnel ?.

Les locaux feront l'objet d'une mise aux normes.

Accord de principe des conseillers pour une demande de diagnostic des bâtiments communaux.

MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE MUR DE SOUTÈNEMENT

C. SOMAGLINO parle du projet du mur de soutènement de la place de la Mairie et des toilettes. Ce projet a été inscrit au budget primitif 2014. CEREG a fait une proposition de maîtrise d'œuvre soit 5,5 % du montant des travaux. Il reste à définir le choix de la nature du mur.

Les devis (mur plus toilettes en béton ou gabions) s'élèvent à 86 000 € HT.

R. MONTAGNIER rappelle que l'emplacement des toilettes a changé plusieurs fois sans être arrêté.

C. SOMAGLINO précise que l'emplacement n'est pas déterminé.

S. BOREL rappelle qu'une étude avait été faite par M. LODS, urbaniste, sur les WC existants.

QUESTIONS DIVERSES

LA SOURCE DES PIALLOTS

M. GUERRE, ayant déjà eu l'occasion d'intervenir à la source des Piallots, explique le projet de raccordement au stade qui permettra d'économiser une quantité énorme d'eau potable (3 000 m³/an soit 20 m³/nuit). Le coût de la tranchée s'élève entre 3 000 et 6 000 € (emplacement à définir). Une cuve de stockage d'une capacité de 30 000 litres sera à prévoir (devis à demander).

Un compteur d'eau et une pompe pourraient être installés au stade. Deux robinets sont installés au cimetière (1 seul serait suffisant).

R. MONTAGNIER pose la question du débit en été de la source des Piallats qui peut s'avérer insuffisant ou faible. La fontaine de la rue du Tripot est déjà alimentée par l'eau de la source.

CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE STATION D'EPURATION

Choix de l'entreprise pour l'arrachage des 120 oliviers du terrain de la nouvelle station d'épuration :

C. SOMAGLINO dit qu'il y a eu 3 devis de :

L'entreprise RODARI Emmanuel	15 373 € HT
L'entreprise BONTOUX J. Pierre	10 800 € HT
L'entreprise LOREILLE Thibault	9 600 € HT

R. MONTAGNIER rappelle qu'ils ne seront pas taillés.

J. MOUTON dit que la taille doit se faire avant l'enlèvement et pose la question si des arbres meurent.

C. SOMAGLINO répond que la mairie ne s'occupe pas du taillage des oliviers. C'est à la charge du propriétaire et rappelle l'éloignement de 2 kilomètres entre les 2 champs.

S. BOREL pense qu'il doit être donné préférence aux entreprises de la commune.

C. SOMAGLINO informe les conseillers que les entreprises ANDRE, J.M. CHAUVIN et FERRAND ne sont pas intéressées.

D'un commun accord, l'entreprise LOREILLE, au devis le moins élevé, est retenue.

CATV – JOURNEE DU PATRIMOINE

Mme le Maire informe que le CATV inscrira la commune à la journée du patrimoine. Les conseillers trouvent que c'est une bonne idée.

ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION « VINSOBRES, QUI L'EUT CRU »

Mme le Maire demande de noter la date du mardi 27 mai à 18 h. 30 à la salle des fêtes.

12^{ème} RENCONTRE DES COMMUNES AUX NOMS BURLESQUES A BEAUFOU

Mme le Maire informe que suite au refus de la nouvelle municipalité de MARIOL d'organiser la manifestation, celle-ci se tiendra finalement à BEAUFOU. La rencontre se déroulera le week-end du 19 et 20 juillet 2014. Les fiches d'inscription seront transmises à la présidente du CATV.

FAUCARDAGE DU STADE

Mme le Maire dit que la mairie a effectuée une mise en concurrence (5 entreprises contactées). Il y a eu une réponse ; seul M. GUERRE a répondu. Il est donc retenu pour 1 200 € TTC à l'année ou 125 € à la prestation.

FAUCARDAGE DE LA COMMUNE

Mme le Maire informe les conseillers qu'une convention entre la commune et l'entreprise J.P. BONTOUX pour 3 ans a été signée (2013-2014-2015).

CCCVE – COMMISSIONS

Mme le Maire invite les conseillers à s'inscrire aux différentes commissions proposées par la CCVE (1 à 3 représentants par commune).

Mme le Maire informe les conseillers d'une invitation par la Préfecture à une réunion le 11 juin à NYONS (Maison de Pays) à 17 h. 30 au cours de laquelle seront évoqués les thèmes suivants :

1. Le fonctionnement général des institutions locales,
2. L'urbanisme, l'aménagement du territoire et l'environnement,
3. Les prérogatives et obligations des collectivités dans le domaine social,
4. La sécurité et l'ordre public.

DEMANDE DE CLASSEMENT DU TEMPLE

Mme le Maire donne la parole à M. VALLOT qui donne lecture d'un courrier de G. CHEVILLON demandant le classement du vieux village autour du temple en Z.P.P.A.U.P. (actuellement A.V.A.P.) (ou mieux d'un classement du temple au titre des monuments historiques) – demande déjà effectuée à deux reprises.

M. VALLOT rappelle que l'APPEV a déjà fait un courrier dans ce sens. Elle propose de prendre du temps pour étudier cette demande très intéressante et peut être envisager une consultation de la population.

R. MONTAGNIER ne se montre pas favorable à cette demande de classement du temple et trouve que cela va induire des contraintes. Il précise que par rapport au PLU, les demandes d'urbanisme proches du temple ont toujours fait l'objet d'une attention particulière.

Mme le Maire précise que c'est un bel édifice et que ce serait une garantie pour préserver le village.

S. BOREL pense que les contraintes peuvent être des entraves.

Mme le Maire rappelle qu'un village authentique au caractère préservé est apprécié par les touristes ce qui est important pour la vie économique de la commune..

G. PIOLLET se montre partagé car il craint une augmentation du foncier.

VITRAUX DE L'EGLISE

C. SOMAGLINO informe que la rénovation des vitraux de l'église commencera début septembre et se terminera mi-octobre. Les échafaudages se trouveront à l'intérieur.

LIVRE SUR L'HISTOIRE DE VINSOBRES

Mme le Maire informe les conseillers qu'elle a rencontré, ce jour, MM.MELTZ, MELEN et TREUIL qui lui ont présenté un ouvrage exceptionnel qui retrace l'histoire de Vinsobres de la préhistoire à nos jours au travers de différents domaines tels que l'économie, la vie sociale, la commune, les activités... Une aide financière de la commune serait la bienvenue pour son édition. Elle donne l'exemple de la commune de Aubres (embauche d'une personne pour un travail similaire). Elle tient à souligner que ces 3 personnes bénévoles, très compétentes travaillent depuis 7 ans sur cet ouvrage de plus de 400 pages. Le coût prévisionnel de l'édition est de 15 000 €.

Les conseillers adressent un grand merci à MM. MELTZ, MELEN et TREUIL pour leur investissement au service de la commune.

ASSOCIATION DES MAIRES DE LA DROME

Mme le Maire donne une date de formation des élus le jeudi 26 juin à Buis les Baronnies sur les points suivants : le conseil municipal, le maire (ses pouvoirs, délégations...), le personnel communal, les informations et participations de l'habitant, les marchés publics, les documents budgétaires, les relations ordonnateurs/comptables, les liens avec les associations et invitent les conseillers à s'inscrire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours)

Le SDIS demande que des conseillers fassent acte de candidature pour leur conseil d'administration. Un appel est lancé aux conseillers intéressés pour siéger au conseil d'administration.

S. BOREL en souligne l'importance.

INVITATION DES RETROBOLIDES DU NYONSAIS

Mme le Maire donne lecture d'un courrier de J.L. PIALLAT, président des Rétrobolides, confirmant une sortie le 6 juillet à Vinsobres (40 à 60 véhicules) au cours de laquelle un apéritif sera offert vers 12 h aux membres du conseil municipal et un olivier offert à la commune. L'emplacement de cet olivier reste à définir. Contact à prendre pour finaliser cette rencontre (lieu, nombre de personnes...) !

INVITATION A LA FOIRE ECO-BIOLOGIQUE

Mme le Maire indique qu'elle a reçu une invitation de Fabien FERT à la conférence sur les monnaies locales lors de la foire Eco-biologique le 18 mai à Nyons.

DEMANDES D'EMPLACEMENT POUR COMMERCE AMBULANT

Mme le Maire fait part d'un projet de création d'un commerce ambulancier (vente de hamburgers, frites maison) pour une activité commençant au printemps 2015 de Mme Valérie MOINIER (Mirabel-au-Baronnies).

Une deuxième demande de restauration ambulante de M. Claude BOURGUIGNON (Valréas).

S. BOREL fait remarquer que cela ne doit pas porter tort au commerce local. Le Comité des Vignerons (nuits diviniques), le Comité des Fêtes pourraient être informés de ces demandes.

CONVOCAION DE LA MAISON COULEURS

Mme le Maire informe de l'assemblée générale du 19 mai à 20 h. 30 de la Maison Couleurs, relais des assistantes maternelles.

CAUE

Mme le Maire fait savoir qu'une rencontre d'échanges aura lieu le 13 juin et souhaiterait que la commune adhère au CAUE.

A.M. CORRAND fait le point sur les abonnements à France Télécom (salles communales, mobiles du personnel). Une économie de 400 € a été réalisée. Une augmentation de la force internet pour les gîtes et l'école. Dans le nouvel abonnement, le réseau internet sera augmenté.

R. MONTAGNIER fait remarquer que lors des travaux d'aménagement du chemin Laparan, il conviendra de prévoir une gaine pour le passage de la fibre optique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h.

Le Maire,

Marie-Pierre MONIER